



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID : 069-200058493-20230922-B_20230922_6-DE



DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20230922_6

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT PAR FNCCR-ACTEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SCHEM'ACTE

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le **22 septembre 2023 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 14 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire au au siège du SigerLy - 1 esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne - salle Lumen sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	6
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	6

PRÉSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole de Lyon), Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)

ABSENTS :

Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2023-05-02-00005 en date du 2 mai 2023 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n°C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu les projets de conventions du programme Schem'ACTE, annexés à la présente délibération ;



Considérant que la réalisation de schémas directeurs immobiliers et énergétiques (SDIE) permet pour une collectivité locale de connaître et agir sur son patrimoine, en croisant des enjeux énergétiques (centraux dans le contexte actuel) et des enjeux patrimoniaux (mise au norme réglementaire, vente/acquisition, stratégie de rénovation, etc.) ;

Considérant que le SIGERLy a été lauréat comme coordonnateur de trois groupements différents, comprenant respectivement les villes de Brignais, Chaponost et de Sathonay-Camp, de l'appel à projets Schem'ACTEE, lancé dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), déposé par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) ;

Considérant que le projet consiste pour le SIGERLy à soutenir les communes de Brignais, Chaponost et Sathonay-Camp dans la réalisation de leur SDIE ;

Considérant que les objectifs du programme Schem'ACTEE sont d'aider au financement des schémas directeurs immobiliers énergétiques (hors audits réglementaires), afin d'encourager l'élaboration de stratégies de gestion du patrimoine des collectivités sur le long terme ;

Considérant que l'aide apportée par la FNCCR est de :

- Pour les communes de moins de 20 000 habitants :
80 % des montants en €HT des dépenses éligibles, plafonnée à 50 000 € ;
- Pour les communes de plus de 20 000 habitants :
50 % des montants en €HT des dépenses éligibles, plafonnée à 80 000 € ;

Considérant que le financement sollicité par les trois groupements est au total de 143 821 € dont 0 € pour le SIGERLy répartis ainsi :

- 50 000 € pour la réalisation du SDIE de la ville de Brignais
- 48 538 € pour la réalisation du SDIE de la ville de Chaponost
- 45 283 € pour la réalisation du SDIE de la ville de Sathonay-Camp

Considérant que le SIGERLy percevra à ce titre l'ensemble du financement tous les 6 mois, sur justificatifs d'engagements des dépenses des membres du groupement, et qu'il redistribuera en totalité aux communes de Brignais, Chaponost et de Sathonay-Camp ;

Considérant que la date de prise en compte des dépenses court :

- Du 17 novembre 2022 au 31 décembre 2023 pour la commune de Brignais
- Du 18 novembre 2022 au 31 décembre 2023 pour la commune de Chaponost
- Du 27 novembre 2022 au 31 décembre 2023 pour la commune de Sathonay-Camp

Considérant qu'un marché de réalisation de SDIE multiattributaires a été passé par le SIGERLy pour la réalisation de SDIE dans les communes adhérentes au syndicat, et est en cours d'exécution ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président

Le Bureau syndical,

APPROUVE les projets de conventions du programme Schem'ACTEE entre le SIGERLy et chacune des 3 communes concernées, Brignais, Chaponost, Sathonay-Camp ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 25/09/2023

ID : 069-200058493-20230922-B_20230922_6-DE



AUTORISE Monsieur le Président à signer les 3 conventions, leurs annexes, avenants, et tout autre document se rapportant auxdites conventions ;

Les crédits seront inscrits en recette du budget chapitre 74, article 7478 « autres subventions ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.